

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190611-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 26 juin 2019

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET VILLE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Anne-Valérie RODRIGUES, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absentes : Teaki DUPONT, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

n°11

DIRECTION DES RESSOURCES

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET VILLE

Rapporteur : Antoine Goyer

Le trésorier principal a remis des états, pour l'admission en non-valeur, de recettes énumérées ci-dessous :

Liste n°2868250515 au 27/09/2018. Exercice 2008 à 2018.

Libellé	Montant
Accueil périscolaire	888.73
ALSH	699.21
Arts plastiques	199.21
Cantine	2176.59
DIVERS	673.13
Droits de place	871.68
Ecole de musique	10.00
Extension surface	334.1
Forfait fonctionnement	90.00
Inhumation	85.04
Loyers	7521.91
Médiathèque	422.13
Passeport	255.85
Repas	386.36
repas chantier	164.31
Salaires	217.66
Sports	63.92
TLPE	58.24
Total général	15.118.07

Motif de la présentation	Montant
Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur	186.00
Combinaison infructueuse d'actes	1222.39
Demande renseignement négative	347.04
Dossier de succession vacante négatif	381.45
Insuffisance actif	299.44
NPAI et demande de renseignement négative	271.86
Poursuite sans effet	2148.42
PV carence	8689.37
PV perquisition et demande renseignement	617.69
RAR inférieur seuil poursuite	954.41
Total général	15.118.07

Le trésorier principal demande l'admission en non-valeur desdites sommes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUIL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190611-DE

La dépense sera imputée au compte 6541 : pertes sur créances irrécouvrables du budget principal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 17 juin 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,
Maire